

Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 9 janvier 2012 à 20h00.

PRÉSENTS : **Bruno Guilbault, conseiller**
 Marie-Claude Bourbeau, conseillère
 Mario Godbout, conseiller
 Lucie Racine, conseillère
 Lawrence Cassista
 Jean-François Labranche

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.
Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

PUBLIC : 2

RÉS.NO.2012-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h00 avec l'ordre du jour ».

RÉS.NO.2012-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 9 janvier 2012 soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier, et en y ajoutant le point 12.2 : *DEMANDE D'APPUI DE L'ASSOCIATION DES SAVEURS DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ* ».

RÉS.NO.2012-01-003

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET DU 19 DÉCEMBRE 2011

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte les procès-verbaux du 5 et du 19 décembre 2011 tels que présentés par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

RÉS.NO.2012-01-004

DÉLÉGATION DE POUVOIR DÉPENSER ACCORDÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE le Code municipal prévoit aux articles 961 et suivants la délégation du pouvoir de dépenser qui peut être accordée au directeur général de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement # 312-2007 le 19 décembre 2007 pour encadrer ce pouvoir de dépenser selon des règles de responsabilités et de fonctionnement bien précis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire les dépenses et à effectuer les écritures comptables pour les dépenses prévues à la section 6 dudit règlement #312-2007 ».

RÉS.NO.2012-01-005

PÉRIODE DE PROBATION DE MADAME LAURIE LAPERRIÈRE – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE madame Laurie Laperrière a été embauchée le 4 juillet 2011 comme urbaniste stagiaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Laperrière devait être évaluée au cours de sa période de

probation pour confirmer ou non son embauche permanente;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à cette évaluation le 21 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a fait part au conseil des résultats de cette évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation accordée à madame Laperrière a été concluante;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil d'accorder la permanence pour ce poste à madame Laurie Laperrière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal approuve la recommandation du directeur général d'accorder la permanence à madame Laurie Laperrière pour le poste qu'elle occupe à titre de responsable du service de l'urbanisme de la Municipalité de Saint-Joachim ».

RÉS.NO.2012-01-006

SERVICES JURIDIQUES ANNUEL DE LA MUNICIPALITÉ - MANDATER MAÎTRE GUY GODREAU DE LA FIRME JOLICOEUR-LACASSE, AVOCATS

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim renouvelle le mandat de Me Guy Godreau de la firme Jolicoeur-Lacasse, avocats, l'entente concernant les services professionnels de base pour l'année 2012.

Les services offerts au montant de 1 500\$ (TPS + TVQ en sus) annuellement de janvier à décembre 2012 sont décrits comme suit :

- Opinions verbales téléphoniques sommaires concernant les opérations courantes de la Municipalité;
- Recherches juridiques sommaires concernant les demandes relatives aux opérations courantes de la Municipalité;
- Vérification juridique des procès-verbaux des réunions du Conseil (à l'exception des règlements), ou toute autre question en rapport avec le bon fonctionnement de la Municipalité.

Monsieur le maire, Marc Dubeau et le directeur général, monsieur Roger Carrier, sont autorisés par le Conseil municipal et au nom de la Municipalité à recevoir l'information et la transmettre aux membres du Conseil, si l'information est jugée pertinente ou encore si les membres du Conseil désirent recevoir ladite information ».

RÉS.NO.2012-01-007

SUBVENTION AU MONTANT DE 50\$ AUX JEUNES DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ``CHEER LEADING``

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise une subvention au montant de 50\$ aux jeunes de la Côte-de-Beaupré ``Cheer leading`` pour les aider à ramasser du financement afin de participer aux championnats nationaux qui se tiendront à Niagara Falls du 11 au 13 mai 2012. Ce montant sera pris à même les dépenses du budget 2012 ».

RÉS.NO.2012-01-008

SUBVENTION À LA FABRIQUE DE SAINT-JOACHIM

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde une subvention de 250 \$ pour aider « La Fabrique de Saint-Joachim » à entretenir les biens de notre église. Ce

montant sera pris à même le budget courant 2012 ».

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT
#349-A-2012
ZONAGE**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Lucie Racine que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Saint-Joachim, il sera présenté pour adoption, un projet de règlement (#349-A-2012) ayant pour effet de :

Modifier le règlement de zonage # 235-95 afin d'autoriser dans la zone 39-CH les classes d'usage «habitation multifamiliale (3 à 6 logements) » et « habitation multifamiliale (7 logements et plus) » et d'y prescrire en tant qu'usage spécifiquement interdit l'usage « habitation multifamiliale de plus de 8 logements. »

RÉS.NO.2012-01-009

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 349-A-2012 (ZONAGE)

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme a émis une recommandation afin que soit modifié le règlement de zonage numéro 235-95.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement # 349-A-2012 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 235-95. Ledit premier projet de règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit. »

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT
#350-A-2012
CONSTRUCTION**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marie-Claude Bourbeau que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Saint-Joachim, il sera présenté pour adoption, un projet de règlement (#350-A-2012) ayant pour effet de :

Modifier le règlement de construction # 237-95 afin de soustraire l'application du Code national du bâtiment et de spécifier les normes concernant la construction de fondation, le traitement et l'entretien des surfaces extérieures, les avertisseurs de fumée, les piscines résidentielles, les mesures d'immunisation ainsi que les autres exigences particulières.

RÉS.NO.2012-01-010

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 350-A-2012 (CONSTRUCTION)

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme a émis une recommandation afin que soit modifié le règlement de construction numéro 237-95;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE LE Conseil municipal adopte le premier projet de règlement # 350-A-2012 ayant pour effet de modifier le règlement de construction numéro 237-95. Ledit premier projet de règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit. »

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT
#351-2012
EMPRUNT**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean-François Labranche, que lors d'une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Saint-Joachim, il y aura présentation du projet de règlement #351-2012 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection de la rue Fillion ainsi que pour les travaux de voirie relatifs à cette infrastructure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Le maire a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

RÉS.NO.2012-01-011

PROPOSITION DE LA VILLE DE BEAUPRÉ – CAPACITÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a formulé une demande à la Ville de Beaufort le 2 août dernier concernant la fourniture en eau potable en cas d'incendie;

ATTENDU QUE la Ville de Beauré a besoin de mandater sa firme d'ingénieurs pour être en mesure de répondre adéquatement aux questions que nous avons soulevées;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs BPR a produit une offre de services le 20 décembre dernier pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit demandé à la Ville de Beauré de mandater ses ingénieurs pour réaliser l'étude permettant de vérifier la capacité des infrastructures d'aqueduc et la possibilité de fournir le débit requis pendant un incendie;

QUE la Municipalité s'engage à payer à la Ville de Beauré les honoraires professionnels de ses ingénieurs au montant de 5 500\$, plus les taxes;

QUE soit demandé à la Ville de Beauré de nous produire cette étude dans les meilleurs délais afin que la Municipalité puisse poursuivre son dossier avec le MAMROT ;

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yves Durand, ingénieur, pour joindre à son dossier ».

RÉS.NO.2012-01-012

ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 6 janvier 2012 pour les chèques numéros : 1100586 à 1100590, 1100632 à 1100658 et 1200001 à 1200042 pour un montant de 640 448,03\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO.2012-01-013

DÉCLARATION DU DEMANDEUR SELON L'ARTICLE 115.8 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (LRQ C.Q-2)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a fait une demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour des travaux de réfection sur une partie de la rue Fillion;

ATTENDU QUE la Municipalité doit identifier un répondant comme signataire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joachim, tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, y compris l'attestation d'exactitude de la déclaration du demandeur;

QUE copie de cette résolution soit transmise à madame Sophie Lépine, ingénieure, pour joindre à son dossier ».

RÉS.NO.2012-01-014

DEMANDE D'APPUI DE L'ASSOCIATION DES SAVEURS DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

ATTENDU QUE L'Association des saveurs de la Côte-de-Beauré organisera à la « Ferme du bon temps » de Saint-Joachim un événement novateur et rassembleur pour la région les 18 et 19 février prochains;

ATTENDU QU'un des objectifs est de mettre davantage en valeur les producteurs et artisans sous une formule de « Marché public hivernal »;

ATTENDU QUE les activités visent en particulier les familles locales avec la participation d'une équipe de sculpteurs professionnels et d'un concours amateur de sculpture sur neige;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité appui le projet déposé par madame Isabelle Martineau le 20 décembre dernier;

QUE soit demandé à madame Martineau qui organise cet événement les 18 et 19 février, qu'elle fasse la demande d'avis auprès des autorités du MTQ et de la SQ concernant l'accès sécuritaire au lieu de l'événement qui est situé au 884, Route 138;

QUE soit informée la population de Saint-Joachim dans notre journal et sur notre site web de la tenue de cette activité familiale ».

RÉS.NO.2012-01-015

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2012

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 9 janvier 2012 à 20h15 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier